

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
1 73 77

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 AVRIL 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL / MME DANIELÈ BRUNET**

OBJET : Action "dynamiser, engager et favoriser l'insertion (DEFI)" : convention avec l'association air le fil d'Ariane.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du revenu solidarité active (BRSA) a droit à un accompagnement social et/ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi. Le Conseil départemental finance dans son programme départemental d'insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structure mais aussi aux résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport relève de la politique obligatoire d'insertion. Elle est portée par l'association air le fil d'Ariane. Il s'agit du renouvellement d'une action d'accompagnement social.

L'action "dynamiser, engager et favoriser l'insertion" (DEFI) concerne 24 à 30 BRSA répartis sur deux sessions successives d'une durée de six mois, respectivement sur les territoires d'Aubagne et de La Ciotat. Elle consiste à développer l'estime de soi, restaurer les liens de confiance avec les institutions et l'implication dans les projets collectifs du territoire afin de dynamiser les parcours des BRSA vers une insertion socioprofessionnelle.

Le nombre d'heures par session et par BRSA est de 150 heures d'ateliers collectifs et d'au moins six heures d'entretiens. Conjointement, le BRSA suit deux formations valorisantes dans la perspective de compléter son curriculum vitae : le certificat de prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) et le certificat d'initiation informatique (INI).

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment :

Bilan final de l'action 2018/2019 couvrant la période du 01/05/2018 au 30/04/2019 :

33 BRSA ont été accompagnés sur Aubagne et La Ciotat.

Il est attesté les résultats suivants :

- 7 BRSA ont engagé un parcours d'insertion professionnelle. Parmi eux, 1 BRSA a été recruté sur un contrat à durée déterminée (CDD) ;
- 5 BRSA ont intégré l'action "emploi-santé" portée par l'association handicap entreprise défi action (HEDA) ;

- 3 BRSA ont été orientés vers l'action intermédiaire pour un accès à un emploi durable (ACIADE) afin de définir un projet professionnel ;
- 10 BRSA se sont orientés vers une action bénévole par le biais de l'association France bénévolat ;
- 2 BRSA ont suivi une formation d'alphabétisation ;

Bilan intermédiaire de l'action 2019 couvrant la période du 01/05/2019 au 31/10/2019 :

16 BRSA ont été accompagnés sur la session d'Aubagne. Pour 7 d'entre eux des préconisations de suites de parcours ont été formulées, soit :

- 3 BRSA ont intégré l'action "emploi-santé" HEDA ;
- 1 BRSA suit une formation d'alphabétisation ;
- 3 BRSA ont présenté leur candidature sur un chantier d'insertion.

Le public accompagné sur cette session est particulièrement fragilisé par des problématiques familiales lourdes nécessitant une adaptation des ateliers. L'ensemble des personnes n'a pas pu bénéficier d'étapes de parcours, néanmoins leur situation s'est améliorée par un travail axé sur leurs freins en matière de santé, de confiance en soi et d'expression orale.

En conséquence, il est proposé de renouveler cette action du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2021 avec les mêmes objectifs que le conventionnement précédent. Le financement sera revu à la baisse (890 € en moins) justifié par l'abandon d'un logiciel informatique.

Ce rapport concerne le financement de l'association air fil d'Ariane selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, soit un montant de 30 470 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL